Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent l'activité commerciale de **A.M.C.I. PRESTATIONS** (le Vendeur), domicilié 9 Immeuble les Chamois le Nouy , 04.50.43.32.91 , commercial@amciprestations.com.

Article 1 - Champ d'application

Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, les présentes conditions générales de vente (**CGV**) constituent le socle unique de la relation commerciale entre les parties. Leur objet est de définir les conditions dans lesquelles le **Vendeur** fournit aux acheteurs professionnels (l'**Acheteur** ou les **Acheteurs**) les produits suivants (**consommables et matériel industriel**) :

- L'intégralité des Produits offerts par le Vendeur

Elles permettent également de définir les conditions dans lesquelles le Vendeur vend les services suivants (maintenance et programmation Industrielles) :

- L'intégralité des Services offerts par le Vendeur

Les présentes CGV peuvent être complétées par des éléments de conditions générales d'achat éventuellement établies par l'Acheteur sur des éléments de leur relation commerciale autre que les prix, les conditions de règlement (pénalités de retard, ristournes...) et les conditions particulières de vente.

En cas de conflit entre les présentes CGV et les CGA de l'Acheteur, ce sont les CGV qui priment et qui devront être appliquées par les parties.

Toute commande de Produits implique l'acceptation par l'Acheteur des CGV et des Conditions Générales d'Utilisation du site web du Vendeur pour les commandes via le site internet du Vendeur.

Le fait pour le Vendeur de ne pas se prévaloir de l'une quelconque des clauses contenues dans les présentes CGV ne peut pas être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Vendeur peut convenir avec un Acheteur de conditions de vente particulières dérogeant aux CGV.

Les présentes CGV sont en vigueur pour une durée illimitée, jusqu'aux éventuelles modifications opérées par le Vendeur.

Article 2 - Commandes

2.1 - Modalités de commande

Les commandes peuvent être passées par les Acheteurs auprès du Vendeur par tout moyen.

Les commandes doivent être confirmées par écrit, au moyen d'un bon de commande dûment signé par l'Acheteur.

Les ventes ne sont définitives, même si elles sont prises par l'intermédiaire de représentants ou employés vendeurs, qu'après acceptation expresse et par écrit par le Vendeur de la commande émise par l'Acheteur. Cette acceptation pourra être matérialisée par l'envoi d'un email, d'un sms ou d'un courrier.

2.2 - Montant minimum

Aucun montant minimum de commande n'est exigé par le Vendeur.

Si l'Acheteur souhaite modifier sa commande, sa demande ne peut être prise en considération que si elle parvient par écrit au Vendeur avant l'expédition des Produits et pour les Services avant la date de début de la prestation déterminée par le Vendeur.

Le bénéfice de la commande est concédé à l'Acheteur uniquement et ne peut être cédé sans l'accord du Vendeur.

Article 3 - Tarifs

3.1 - Détails du prix

Les Produits et les Services sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande ou dans la proposition commerciale spécifique éventuellement adressée à l'Acheteur. Les tarifs sont fermes et non révisables durant toute leur période de validité, indiquée par le Vendeur.

La TVA applicable est la TVA en vigueur au jour de passation de la commande, tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix des Produits.

Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge de l'Acheteur.

Les prix sont entendus en euros et ne comprennent pas :

- L'assurance
- Les frais de douane

3.2 - Escompte

Aucun escompte ne sera pratiqué par le Vendeur en cas de paiement des Produits commandés avant la date de paiement figurant sur la facture ou dans un délai inférieur à celui prévu par les CGV.

Article 4 - Remises et ristournes

En fonction des quantités commandées par l'Acheteur ou livrées par le Vendeur en une seule fois et en un seul lieu ou de la régularité des commandes, l'Acheteur pourra bénéficier de remises et ristournes sur les tarifs pratiqués par le Vendeur.

Article 5 - Modalités de paiement

5.1 - Conditions de paiement

Pour toute commande, l'Acheteur procédera au paiement du prix des Produits commandés par :

- Chèque
- Virement bancaire

La facture est payée par l'Acheteur selon un échéancier de paiement spécifique à chaque Produits et Services et précisé sur le bon de commande.

5.2 - Pénalités de retard

En cas de retard de paiement de l'Acheteur, le Vendeur peut suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à l'échéance fixée par les présentes CGV entraîne de plein droit, sans formalité ni mise en demeure, dès le jour suivant la date de règlement prévue sur la facture, l'application de pénalités de retard d'un montant égal au taux appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de dix points.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'une somme de 40 euros sera également due, de plein droit et sans notification préalable à l'Acheteur. Le Vendeur se réserve le droit de demander à l'Acheteur une somme complémentaire si les frais de recouvrement engagés sont supérieurs à ce montant.

Article 6 - Annulation

Dans le cas où l'Acheteur souhaite annuler sa commande après acceptation par le Vendeur, il dispose d'un délai maximum de 8 jours à compter de ladite acceptation et en tout hypothèse l'annulation ne peut intervenir une fois les Produits livrés à l'Acheteur et pour les Services une fois la prestation débutée par le Vendeur.

Article 7 - Livraison

7.1 - Livraison des produits

Les délais de livraison pouvant différer selon les Produits commandés, ils sont précisés sur le bon de commande signé par l'Acheteur pour chaque Produit ou catégorie de Produits.

Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et le Vendeur ne pourra pas voir sa responsabilité engagée en cas de retard de livraison n'excédant pas un délai de 10 jours. Dans le cas d'un retard supérieur à 10 jours, l'Acheteur pourra demander la résolution de la vente et les acomptes éventuellement versés lui seront restitués par le Vendeur.

La responsabilité du Vendeur ne pourra jamais être engagée en cas de retard ou suspension de la livraison si celle-ci est imputable à l'Acheteur ou à un cas de force majeure.

7.2 - Exécution de la prestation de service

Les prestations de Services commandées par le l'Acheteur seront exécutées au domicile de ce dernier. Les délais d'exécution de ces prestations sont précisés dans un document annexe communiqué aux Acheteurs et sont spécifiques à chaque Service. Les modalités quant au lieu d'exécution des prestations de Services commandées par l'Acheteur pourront être précisées dans le bon de commande ou le catalogue du Vendeur.

Article 8 - Retours

Les retours de Produits par l'Acheteur doivent faire l'objet d'un accord formel avec le Vendeur et tout Produit retourné au Vendeur sans son accord ne donnerait lieu à l'établissement d'aucun avoir ou remplacement.

Les frais ainsi que les risques des retours sont à la charge exclusive de l'Acheteur. Aucun retour ne sera accepté après un délai de 60 jours [Délai maximum pour retourner les produits (en jours)] 60 jours suivant la date de livraison.

Les Produits doivent être retournés au Vendeur dans l'état où il les a livrés. Tout retour et reprise acceptés par le Vendeur entraîne l'octroi d'un avoir au profit de l'Acheteur, après vérification de la qualité et la quantité des Produits.

Article 9 - Emballages

Les emballages sur lesquels figure la marque et/ou le nom du Vendeur ne peuvent être utilisés que pour les Produits et en aucun cas pour des produits qui ne sont pas les siens.

Article 10 - Transfert de propriété

Le transfert de propriété et des risques sur les Produits s'opère à la livraison des Produits du Vendeur à l'Acheteur. Le Vendeur reste donc propriétaire des Produits jusqu'à leur remise à l'Acheteur et supporte seul les risques afférents durant leur transport.

Article 11 - Responsabilité - Garantie

11.1 - Garantie

Les Acheteurs bénéficient de la garantie légale d'éviction et des vices cachés.

Les Produits et Services fournis par le Vendeur sont garantis contre tout défaut de matière de fabrication, ou d'exécution de service commandé pendant une durée de 12 mois à compter de leur réception par l'Acheteur.

La seule obligation qui incombe au Vendeur au titre de cette garantie est, selon son choix, le remplacement ou la réparation du Produit, ou de l'élément reconnu défectueux, ou de la prestation qui a engendrée un défaut ou un disfonctionnement, sauf si ce mode de dédommagement s'avère être impossible ou disproportionné. L'Acheteur ne pourra prétendre à aucune indemnisation en cas d'immobilisation du Produit dans le cadre de l'application de cette garantie.

La garantie ne joue pas pour les vices apparents, les défauts et détériorations causées par l'usure naturelle due à une utilisation normale du Produit ou par une utilisation inappropriée du Produit par l'Acheteur. Elle ne joue pas non plus pour les dommages causés par des événements de force majeure, tels que notamment mais non limitativement intempéries, tremblements de terre, guerre, incendies, grèves...

Aucune garantie ne pourra s'appliquer à défaut de règlement intégral des sommes dues par l'Acheteur au Vendeur.

11.2 - Limitation de responsabilité

La responsabilité du Vendeur ne peut être engagée qu'en cas de faute lourde, intentionnelle ou dolosive. Dans tous les autres cas, la responsabilité du Vendeur ne pourra jamais être recherchée ni engagée par les Acheteurs.

Les Acheteurs garantissent et indemnisent les éventuelles actions en responsabilité contre le Vendeur par des tiers au contrat.

En toute hypothèse, la responsabilité du Vendeur, si elle est engagée, ne pourra dépasser la valeur des Produits objet du contrat conclu avec l'Acheteur.

Article 12 - Traitement des litiges

En cas de différends entre l'Acheteur et le Vendeur sur la validité, l'interprétation, l'exécution ou l'inexécution, l'interruption ou la résiliation des présentes CGV, ceux-ci seront soumis aux tribunaux compétents de Thonon les Bains.

Article 13 - Droit applicable - Langue du contrat

De convention expresse entre les Parties, le présent accord est régi et soumis au droit français. Il est rédigé en langue française. Dans le cas où il serait traduit, seule la version française fait foi en cas de litige.